

Panneau d'affichage M2PCPP

Rubrique « Stages »

En ce qui concerne les stages, dès que vous avez fait votre convention, si votre stage a été évalué et validé par votre tuteur universitaire, vous devez contacter le secrétariat, tél. 04 78 77 43 98 ou par mail à psycho-m2.ppcp@univ-lyon2.fr, bien indiquer le n° de la convention pour la valider sur Pstage, ensuite vous l'imprimerez en 3 ex. les signer et faire signer le référent de stage, le responsable de l'organisme d'accueil et votre tuteur universitaire.

Vous déposerez ensuite ces 3 exemplaires originaux au bureau H013 ou dans la boîte aux lettres située à l'entrée du bâtiment H, pour signature de la Directrice de l'Institut.

N'oubliez pas de joindre une attestation de responsabilité civile pour l'année universitaire 2023 / 2024 couvrant la période du stage). Attention, un délai de 15 jours est demandé pour la signature des conventions dès que celles-ci sont déposées auprès du secrétariat de l'université.

Stages M2 PCPP 2023-24

PRINCIPAUX CRITÈRES À PRENDRE EN COMPTE DANS LA RECHERCHE DE STAGES :

Les étudiants doivent effectuer **1 stage** de 200 demi-journées ou **500h** sur une période de 9 mois (attention à l'obligation légale de gratification de stage si projet de stage unique de 500h) Ou **2 stages** de 100 demi-journées ou **250h chacun** sur une période minimale de 4 mois et demi chacun.

Sur l'ensemble de son parcours M1 + M2, chaque étudiant doit avoir effectué un stage en **psychiatrie**, un stage auprès **d'enfants/adolescents** et un stage auprès **d'adultes/adultes vieillissants**.

Modalités de validation du stage avant établissement de la convention :

l'étudiant présente à son tuteur universitaire le stage envisagé, et une **attestation du maître de stage** indiquant clairement qu'il est bien formé et travaille bien dans le champ de la psychopathologie clinique psychanalytique (les 3 termes sont importants et obligatoires, ce sont les termes de la Mention), qu'il est diplômé depuis au moins 3 ans, qu'il s'engage à ce que le stagiaire soit bien en position de responsabilité professionnelle (et pas d'observation), que le stage aura une durée d'au moins 250 heures, étalées sur plus de 4 mois et demi, ou de 500h, étalées sur 9 mois. Sans cette attestation, il ne sera pas possible de valider le stage.

Les pistes de stage trouvées par les étudiants devront être validées par leur tuteur universitaire avant tout engagement.

Les tuteurs universitaires seront attribués aux étudiants au cours du mois de septembre. Pour toute question concernant les stages, contacter la responsable de la gestion des stages, Cristelle Lebon : m2propsycho@patho@gmail.com.